

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DASES 146 Subvention de fonctionnement (149.705 euros) et convention avec l'établissement public de coopération culturelle Centquatre-Paris pour la prise en charge des frais liés à l'hébergement d'un centre de vaccination (19^e).

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement et lui demande l'autorisation de signer la convention afférente avec l'EPCC Centquatre-Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 29 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4^e commission,

Délibère :

Article 1 : Le soutien attribué par la Ville de Paris à l'EPCC Centquatre-Paris, 104 rue d'Aubervilliers - 75019 Paris au titre de l'année 2021 pour la prise en charge des surcoûts liés à l'hébergement d'un centre de vaccination est fixé à un montant total de 149.705 euros. Paris Asso : 181068 ; N° de dossier : 2021_10711.

Article 2 : La dépense correspondante de 149.705 euros est imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération qui en fixe les conditions de versement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO